

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mardi 21 mars 2023

POUVOIR

Je soussigné(e) :

Nom / Prénom (Structure si personne morale)	
Fonction	

Donne pouvoir à* :

Nom / Prénom (Structure si personne morale)	
Fonction	

Pour me représenter et délibérer sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, le mardi 21 mars 2023.

Dossier suivi par
Céline Palluy
Assistante de direction

T. 04 69 16 34 74
c.palluy@auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr

Fait à....., le 2023

Signature

Faire précéder SVP la signature de la mention "Bon pour pouvoir"

** « Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir spécial. A cet effet, il remettra un pouvoir écrit à son mandataire au plus tard le jour de l'assemblée générale par mail ou par voie postale.*

Le nombre de pouvoirs détenus par une seule personne est limité à deux. Tout membre ne peut exprimer que 3 votes au maximum.

» (article 8.1.7_Statuts votés en AGE du 12 octobre 2022)